

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 21 octobre 2013

---

**Conseillers présents ou représentés** : Jacques **BIGRE**, Marie-France **BOURRON** (pouvoir de Pascal **AVRILLEUX**), Alain **COMBE**, Kathy **JOSEPHINE**, Christian **LOYNET**, Robert **MERIAUDEAU**, Catherine **PERRIN-JANAIS**, Bernard **PERTICOZ** (pouvoir de Bruno **VERDIER**), Jean-Pierre **TRICHARD-CORVAISIER** (pouvoir de Jean-Valentin **WOJCIECHOWSKI**).

---

**Toutes les décisions prises l'ont été à l'unanimité, sauf pour le point 3.**

## Après avoir délibéré, le Conseil municipal a :

1. **entendu** le compte-rendu de la gestion du camping présenté par Bernard **PERTICOZ**, adjoint. Les recettes de la saison 2013 sont en augmentation par rapport à 2012. Le nombre des nuitées a progressé et la clientèle étrangère représente quelque 12% de la fréquentation.

Bernard **PERTICOZ** est chargé de discuter avec le gestionnaire, Monsieur **GIACRI**, d'une éventuelle prolongation de son contrat pour la période d'hiver de façon à réaliser des travaux d'entretien du camping et du gîte. Le Conseil donne un accord de principe à cette prolongation hivernale du contrat. La décision sera prise au cours de la prochaine réunion du Conseil.

Le loyer mensuel du gîte, meublé, est porté à 250 (deux cent cinquante) euros ;

2. **étudié** les dépassements de consommation d'eau potable, présentés par Jean-Pierre **TRICHARD-CORVAISIER**, adjoint, au titre de la période septembre 2012 – août 2013, et décidé de faire application de l'obligation légale, en cas de fuite d'eau non détectable, d'une facturation d'un nombre **maximal** de mètres cubes égal au **double** de la moyenne de consommation des 3 années antérieures.

Pour 2 cas particuliers le Conseil a décidé de procéder à une correction d'une erreur de relevé faite au cours de la période septembre 2011 – août 2012, et dans le doute sur un relevé et le fonctionnement du compteur de facturer une consommation de 120 m<sup>3</sup> à une autre personne pour 2012-2013. Pour les maisons qui ont encore un compteur situé à l'intérieur du bâtiment une consultation d'entreprise sera lancée pour essayer d'obtenir un coût de déplacement du compteur à l'extérieur de l'habitation, le plus près possible de la limite de propriété. Ce coût de déplacement est à la charge du propriétaire suite à une première décision en ce sens prise... avant 1977, date de la première élection comme maire de Robert **MERIAUDAU** ;

3. **autorisé** le maire à signer une convention avec l'Agence de l'Eau pour l'acquisition foncière et la protection des îles du Cuchet. La convention précise que la gestion des parcelles requises sera confiée au Conservatoire des Espaces Naturels (C-E-N) Rhône-Alpes ou à l'ONF (Office National des Forêts) et que **le droit de chasse sera intégralement conservé**. Le vote s'est conclu par 11 voix pour et 1 abstention. Cette question a déjà été abordée au cours des réunions du 27 juillet 2012, 22 février 2013, 5 juillet 2013 et 26 août 2013 ;
4. **examiné et retenu** divers devis :
  - panneaux signalétiques de la Cité de l'Enfance pour 1 990,61 euros H.T.
  - étude hydro-géologique pour le lotissement de La Lince, 1 500 euros H.T.
  - contrat de location et maintenance des photocopieuses pour 2 250 euros H.T. par trimestre.

Par ailleurs, le maire a fait le point sur le dossier de protection des habitations de Glandieu contre les chutes de rochers, dossier qui appellera une étude technique complémentaire ;

5. **chargé le maire** de solliciter la Caisse d'Épargne pour une prolongation d'un an de l'emprunt à court terme souscrit pour la réalisation du lotissement de La Lince, réalisation retardée par la lourdeur de la gestion du gros chantier de la « Cité de l'Enfance ». Il était prévu de rembourser cet emprunt en décembre 2013, mais la probabilité est forte que toutes les subventions encore en attente de versement (quelque 396 000 euros) soient versées dans la caisse communale début décembre.

La « Cité de l'Enfance » sera officiellement inaugurée le samedi 23 novembre, à partir de 10h30 en présence de Madame la sous-préfète Chantal Guélot. Toute la population de Brégnier-Cordon est d'ores et déjà invitée à cette inauguration. Pour le cas où le nombre de participants serait trop élevé, les personnes ayant déjà participé à l'opération « portes ouvertes », seront priées de participer au pot prévu à l'issue de l'inauguration sous un chapiteau et non pas dans le restaurant scolaire si le public est fort nombreux ;

6. **reçu** du maire des précisions sur la mise à disposition du Tennis Club de la petite salle de l'ancienne salle des fêtes qui servait de bureau au centre de loisirs. Ce local servira à stocker le matériel du Tennis Club ;
7. **entendu** de Jacques **BIGRE**, adjoint, un point sur le fonctionnement de la crèche ouverte en septembre 2013, et autorisé la signature d'une convention avec la CAF (Caisse d'allocations familiales) pour le fonctionnement de cette crèche pour la période 2013-2016 ;

8. **reporté** à plus tard, lorsque le POS (Plan d'Occupation des Sols) sera transformé en P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) la numérisation des documents d'urbanisme ;
9. **approuvé** une convention de servitude de tréfonds à passer avec ERDF pour la desserte électrique du poste de gaz situé à La Bruyère en bordure de la déviation au contrebas de la Maison des îles du Rhône (MDIR). La commune percevra une indemnité de 100 euros ;
10. **mis gratuitement** la MDIR à disposition des trufficulteurs du Bugey pour le marché aux truffes du 18 janvier prochain et consenti une location gratuite des chapiteaux et de l'ancienne salle des fêtes à l'Amicale boules pour les concours du 31 mai et du 2 août 2014 ;
11. **donné** un accord de principe pour la cession de la partie communale de l'ancien chemin qui reliait La Bruyère à Murs en passant au-dessus de l'actuelle ViaRhôna, le long des propriétés THEVENET-TAMBELLINI. La limite de Brégnier-Cordon et Izieu passe au milieu de cet ancien chemin. La cession portera donc sur la moitié seulement de cet ancien chemin. L'autre moitié devant être cédée par la commune d'Izieu ;
12. **ramené** de 0,15 euro du mètre carré à 0,10 euro la surtaxe sur les terrains à bâtir perçue au bénéfice de la commune, pour prendre en compte les modifications des taux d'imposition qui découleront de la disparition de Terre D'Eaux dans le cadre de la nouvelle communauté de communes Bugey-Sud ;
13. **reçu** du maire diverses informations, entre autres sur le nombre d'affouagistes inscrits pour l'hiver 2013-2014 (23 inscriptions), sur les espoirs d'une desserte de la zone artisanale en fibre optique dans les mois à venir, sur une condamnation d'un planteur de peupliers pour reboisement ne respectant pas le plan départemental de 2007, et sur le SCOT (Schéma d'Organisation Territoriale) de l'Avant Pays Savoyard.
14. La prochaine réunion du conseil est prévue pour le 2 décembre à 20 heures précises.

**Compte-rendu rédigé par le maire, Robert MERIAUDEAU,  
et rendu public, après validation,  
par les conseillers municipaux.**

## INVITATION A LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

A l'attention de : - Messieurs les anciens combattants,

- Messieurs les anciens pompiers, Monsieur le Chef de Corps et les membres de sa compagnie,
- Mesdames les veuves d'anciens combattants et d'anciens pompiers,
- Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,
- Mesdames, Messieurs les anciens conseillers municipaux,
- Mesdames, Messieurs les membres du C.C.A.S.
- Mesdames, Messieurs les membres du personnel communal,
- Mesdames, Messieurs les responsables de Sociétés locales et les personnalités locales,
- Mesdames, Messieurs les membres de la Commission des impôts,
- Mesdames, Messieurs les membres de la Commission électorale.

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité(e) à participer à la cérémonie commémorative du 11 novembre qui se déroulera de la manière suivante :

- \* 11h25 : rassemblement et dépôt de gerbe à la stèle de La Bruyère.
- \* 11h55 : dépôt d'une gerbe et recueillement devant le monument aux morts de Brégnier.
- \* 12h15 : vin d'honneur offert aux participants à la Salle des fêtes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes très cordiales salutations.

Robert MERIAUDEAU  
Maire de Brégnier-Cordon

## **INAUGURATION OFFICIELLE de la CITE INTERCOMMUNALE de l'ENFANT**

**SAMEDI 23 NOVEMBRE 2013**

**à 10 heures 30**

**en présence de**

**Madame Chantal GUELOT  
Sous-préfète de l'arrondissement de BELLEY**

